

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
1<sup>er</sup> JUILLET 2021

DATE d'AFFICHAGE  
9 juillet 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	33

L'an deux mille vingt et un,  
le 7 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Guy DAVID, - Guillaume FREDET, - Alain GUIHARD, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY**

**M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO**

**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Patrice RENARD**

**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Samuel FERET a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°83-2021 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DES FOSSES**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif aux travaux d'entretien des fossés suite à la décision du Conseil Communautaire du 18 mai 2021.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes de Billiers et Nivillac.

Ce marché en renouvellement est un accord-cadre de travaux passé en procédure adaptée ouverte. Il repose sur des prix unitaires et forfaitaires, et est conclu pour une durée de deux ans. Ce marché n'a pas été alloué en raison de sa nature.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %,
- Valeur technique : 30 %,
- Développement durable : 10 %.

8 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 29 juin 2021, après analyse des offres reçues, a décidé de retenir l'offre de la société LEMEE LTP de Saint-Dolay, classée première et mieux-disante, pour un montant estimatif de 121 075,80 € HT sur deux ans.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210707-DELIB\_83\_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire,  
l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société LEMEE LTP de Saint-Dolay et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 08/07/2021  
Le Président,

